

Bagnolet, le 3 mars 2025

## Communiqué

### **Une politique déterminée de protection des victimes de violences en milieu scolaire doit être engagée !**

De récentes révélations ont montré combien l'institution scolaire s'est avérée incapable d'exercer ses missions de protection des enfants et des adolescents face aux violences morales, physiques et sexuelles, en particulier dans le cadre des établissements privés sous contrat. Cette situation inadmissible et scandaleuse ne peut perdurer et une politique déterminée doit être engagée pour y mettre fin.

Les personnels d'inspection ont une part de responsabilité dans la mise en œuvre d'une politique d'éradication des violences subies par les élèves. Ils n'ont pas toujours pu l'exercer de manière suffisamment efficace pour assurer la protection des victimes.

Les établissements privés confessionnels sous contrat, qui sont largement financés par de l'argent public, n'ont pas toujours fait l'objet des contrôles qui auraient pourtant été nécessaires. Leur « caractère propre » a trop souvent servi de bouclier, tandis que nos alertes étaient parfois minimisées ou ignorées.

C'est pourquoi le SUI-FSU engage les inspectrices et les inspecteurs à mener désormais leurs missions d'enquête avec la plus grande détermination et à faire preuve de l'indépendance qui doit les caractériser.

Le SUI-FSU demande au ministère que des consignes soient données en ce sens afin qu'aucune pression administrative ou politique ne puisse venir entraver l'instruction des enquêtes, influencer sur leurs résultats, ou relativiser leurs effets.

Il demande aussi que des moyens supplémentaires soient alloués aux corps d'inspection pour que la mission et le contrôle des établissements privés ne se fasse pas aux dépens des missions essentielles à réaliser pour l'enseignement public.

Eric Nicollet  
Inspecteur de l'Éducation nationale  
Secrétaire général du SUI-FSU